

16 déc. — Décision n° 2038/MFE/FCS portant autorisation de paiement d'une somme au profit de l'institut de transport aérien (I.T.A.).	38
16 déc. — Décision n° 2039/MFE/FCS portant autorisation de paiement d'une somme au profit des Nations-Unies pour les activités en matière de population (F.N.U.A.P.).	38
Décision portant désignation des membres de vérification d'encaisse.	38

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

1980	
1er déc. — Arrêté n° 1763/MTFP portant promotion dans le corps du personnel de l'enseignement.	39
5 déc. — Arrêté n° 1798/MTFP portant promotion dans le corps du personnel de la radiodiffusion.	39
5 déc. — Arrêté n° 1799/MTFP portant promotion dans le corps du personnel médical et technique de la santé publique.	40
5 déc. — Arrêté n° 1800/MTFP portant promotion dans le corps du personnel de l'administration générale.	40
5 déc. — Arrêté n° 1801/MTFP portant promotion dans le corps du personnel de l'enseignement.	40
5 déc. — Arrêté n° 1803/MTFP portant promotion dans le corps du personnel de l'administration générale.	40
Arrêtés et décision portant admission dans divers corps de la fonction publique, intégrations, titularisations, détachements, constatation d'absence irrégulière, suspension de fonctions, révocations, radiation, rappel à l'activité, reprise de fonctions, admission à la retraite, rectificatifs à de précédents arrêtés portant détachement et admission dans divers corps de la fonction publique.	40

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS, DES MINES, DE L'ENERGIE ET DES RESSOURCES HYDRAULIQUES

Décision portant nomination.	52
------------------------------	----

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE

Décision portant nomination.	52
------------------------------	----

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT DES PREMIER ET DEUXIEME DEGRES

1980	
9 déc. — Arrêté n° 10/MEPDD portant création de postes adjoints d'inspecteurs de l'enseignement du premier degré.	52

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT DES TROISIEME ET QUATRIEME DEGRES ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

1980	
25 nov. — Décision n° 444/METOD/RS DGPE portant scission de la direction régionale de la planification de l'éducation de la région des plateaux.	53
Arrêté portant nomination.	53

MINISTERE DU PLAN ET DE LA REFORME ADMINISTRATIVE

1980	
8 déc. — Décision n° 232/MPRA/DGPD/DFCEP portant autorisation de virement en faveur de l'union nationale des maisons familiales de formation rurale du Togo.	53
8 déc. — Décision n° 233/MPRA/DGPD/DFCEP portant autorisation de paiement d'une somme au profit de l'établissement Matthia et Fils à Lomé.	53

MINISTERE DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA CULTURE

Décision portant nomination.	53
------------------------------	----

MINISTERE DE L'AMENAGEMENT RURAL

1981	
1er déc. — Arrêté n° 7/MAR fixant les dates de mises à feu précoces.	54

DIVERS

MINISTERE DES FINANCES ET DE L'ECONOMIE

1981	
1er déc. — Arrêté n° 446/MFE/CR portant concession d'une pension de retraite à M. Ouro Gnao Adjémini.	54

2 déc. — Arrêté n° 447/MFE/CR portant concession d'une pension de retraite à M. Adewi Tété.	54
2 déc. — Arrêté n° 449/MFE/CR portant concession de pensions aux ayants-cause de M. Sama Yao.	55
2 déc. — Arrêté n° 450/MFE/CR portant concession d'une pension de retraite à M. Anani Messan Kouévi (Jean).	55
2 déc. — Arrêté n° 451/MFE/CR portant concession d'une pension de retraite à M. Anani Sassou (Emanuel).	55

5 déc. — Arrêté n° 453/MFE/CR portant concession de pensions aux ayants-cause de M. Houédanou Wagbé (Michel).	55
5 déc. — Arrêté n° 454/MFE/CR portant concession d'une pension de retraite à Mme Noussoukpoe Noussi (née Brym).	56
5 déc. — Arrêté n° 455/MFE/CR portant concession d'une pension de veuve à l'ayant-cause de M. Schneider Kouassi (William).	56
10 déc. — Arrêté n° 457/MFE/CR portant concession d'une pension de retraite à M. Sikpan Téo.	56
11 déc. — Arrêté n° 458/MFE/CR portant concession d'une pension de retraite à M. Assila Yaovi.	56

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE

1980	
3 déc. — Arrêté interministériel n° 31/MSP/METQD/RS rapportant un précédent arrêté interministériel portant admission.	57
10 déc. — Arrêté n° 32/MSP accordant autorisation d'exploiter une clinique médicale.	57

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS, DES MINES, DE L'ENERGIE ET DES RESSOURCES HYDRAULIQUES

1981	
11 déc. — Arrêté n° 30/MTPMERH/TP/AB portant mise en régie des travaux de construction du centre de bien-être social de Lama-Kara.	57

PARTIE NON OFFICIELLE

AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

Avis d'appel d'offres (Fourniture d'un tracteur à chenilles de 140 CV environ).	57
Avis de perte de titre foncier.	57

PARTIE OFFICIELLE

ACTES DU GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

LOIS, ORDONNANCES, DECRETS, ARRETES ET DECISIONS

LOIS

LOI N° 80-4 du 21 novembre 1980 portant modification au titre 1 article premier de la loi n° 62-10 du 14 mars 1962 relative aux armoiries de la République, au Sceau de l'Etat et aux sceaux, timbres et cachets des autorités publiques.

L'Assemblée nationale a délibéré et adopté.

Le président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article premier — L'article 1er de la loi n° 62-10 du 14 mars 1962 relative aux armoiries de la République, au Sceaux de l'Etat et aux sceaux, timbres et cachets des autorités publiques est abrogé et remplacé par les dispositions suivantes :

« Les armoiries de la République sont ainsi composés : Ecu d'argent de forme rectangulaire ; en chef la devise nationale de sable sur banderole d'or ; en cœur entre deux drapeaux nationaux un soleil rayonnant d'or frappé des initiales R.T. d'argent ; pointe deux lions debout de gueules tenant arc et flèche de sable, adossés entre deux rameaux entrecroisés de sinople ».

« La devise Union-Paix-Solidarité coiffe le soleil radieux éclairant les drapeaux et représentant la prospérité et la croissance du pays ».

« Les deux lions représentent le courage du Peuple Togolais. Ils tiennent l'arc et la flèche, moyen de combat traditionnel, pour montrer que la liberté du peuple est dans ses mains et que sa force réside dans ses traditions. Ces lions debout et adossés expriment aussi la vigilance du peuple dans la garde de son indépendance du levant au couchant ».

« Les rameaux symbolisent la paix indispensable au bonheur du peuple et à la concorde entre les nations ».

Art. 2. — La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat et publiée au *Journal officiel de la République togolaise*.

Lomé, le 21 novembre 1980

Général d'Armée Gnassingbé Eyadéma

ARRETES ET DECISIONS

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

ARRETE N° 163/CAB/PR/DGPT du 10/12/80 portant création de bureau des Postes et Télécommunications à Tchamba.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE,
MINISTRE DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS,

Vu les ordonnances n°s 15 et 16 du 14 avril 1967 ;

Vu l'arrêté n° 71 ter du 30 novembre 1920 portant ouverture des bureaux de poste aux opérations postales, télégraphiques, téléphoniques au service des articles d'argent et des envois contre remboursement ;

Vu les arrêtés n°s 74 et 419 des 28 décembre 1920 et 5 août 1932 créant dans toutes les localités pourvues d'un bureau de poste, un service des colis postaux ;

Vu les décisions n°s 349 et 149 des 10 septembre 1933 et 17 novembre 1936 portant ouverture dans les bureaux de poste du service de la Caisse d'Épargne ;

Vu le décret n° 72-77 du 14 mars 1972 portant relèvement de l'encaisse maximum en numéraire des bureaux de poste de la République Togolaise ;

Vu l'arrêté n° 8-MTP-PT du 8 février 1972 portant dénomination et classement des établissements du service des Postes et Télécommunications de la République togolaise et fixant la nature de leurs attributions ;

Vu le décret n° 58-42 du 1er avril 1958 fixant le régime des primes et indemnités particulières dont peuvent bénéficier les personnels appartenant aux cadres des Postes et Télécommunications du Togo ;

Vu les nécessités du service ;

Sur proposition du Directeur des Postes et Télécommunication,

A R R E T E :

Article premier — Est créé à compter du 1er décembre 1980 le bureau de poste de plein exercice de Tchamba.

Art. 2. — Ce bureau participe aux opérations suivantes :

Echanges de correspondances postales ordinaires et recommandées et des valeurs déclarées (tous régimes),

service des colis postaux ordinaires, avion et contre remboursement (tous régimes),

service des mandats, des envois contre remboursement et des valeurs à recouvrer (tous régimes),

service télégraphique et téléphonique, officielle et privés, (tous régimes),

service de la caisse d'épargne et des chèques postaux ainsi qu'à tous les services admis par les règlements postaux en vigueur sur l'étendue de la République togolaise.

Art. 3. — Le bureau de Tchamba est classé à l'ouverture à la 5^e classe. Son encaisse maximum en numéraire est fixée à cent mille (100.000) francs.

Art. 4. — La date d'ouverture de ce bureau sera publiée ultérieurement.

Art. 5. — Le directeur général des postes et télécommunications est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Lomé, le 10 décembre 1980

pour le Président de la République

Le Directeur de Cabinet,

F.O. NATCHABA

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Nomination

Décision n° 134/INT/SG/APA du 11/12/80 — Est et demeure rapportée, en ce qui concerne M. Mawussi Kossi la décision n° 25/INT/SG/APA/AP du 11 mars 1977 portant nomination de secrétaires de chefs de canton.

Monsieur Dabida Kwami est nommé secrétaire du chef du canton Akposso-Nord (Otadi), circonscription administrative d'Amlamé, en remplacement de M. Mawussi Kossi, démissionnaire.

Monsieur Dabida Kwami, secrétaire du chef de canton Akposso-Nord, percevra une indemnité annuelle de soixante douze mille (72.000) francs imputable au budget général, gestion 1980, chapitre 14, article 6, paragraphe 2.

La présente décision a effet pour compter de la date de signature.

Décision n° 137/INT/DSN du 15/12/80 — M. Tandouna Bensage, commissaire de Police précédemment en service à la direction de la sûreté nationale, est affecté à la division de la Police judiciaire et nommé chef de ladite division.

La présente décision prend effet pour compter de la date de sa signature.